



Le 10/07/2024

Déclaration CDEN du Sgen-CFDT 57

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

L'équipe du Sgen-CFDT Moselle lorsqu'elle s'emploie à produire une déclaration, essaye, en général, du mieux qu'elle le peut, à n'aborder au Conseil Départemental de l'Education Nationale que les sujets de la compétence de l'instance. La situation actuelle du pays nous amène aujourd'hui, exceptionnellement, à sortir de ce cadre.

Le résultat des élections législatives est une satisfaction dans la mesure où la mobilisation d'un front républicain a empêché l'extrême droite d'être majoritaire à l'Assemblée nationale. Pour la CFDT, il était effectivement fondamental de s'opposer à un parti raciste, intolérant, anti-républicain et populiste.

Toutefois, sa nette progression est une alerte très forte. La libération d'actes racistes inquiète, il est urgent d'en protéger les victimes et prévenir ce type d'actes. Nous entrons dans une année décisive pour éviter le pire aux élections présidentielles de 2027 et le chantier est immense. La priorité pour nos dirigeants est de mener une véritable politique de justice et d'émancipation sociale, professionnelle, citoyenne. Cela passe notamment par un véritable dialogue social, respectueux de l'ensemble des partenaires sociaux. La CFDT et le Sgen-CFDT seront au rendez-vous comme ils l'ont toujours été.

En ce qui concerne les questions éducatives, rappelons ici nos priorités :

- Revenir sur le « choc des savoirs », notamment par des mesures visant la mixité sociale et scolaire.

- Répondre au problème de l'attractivité du métier, notamment par des mesures salariales significatives qui visent tous les personnels et reconnaissent le travail déjà existant. Le projet d'augmentation du point d'indice va dans le bon sens (si cela reste d'actualité...)
- Renforcer la formation continue individuelle et d'équipe. Cela passe par la suppression de l'objectif 100 % des formations hors du temps de classe. Par ailleurs, la réforme de la formation initiale a été précipitée, il est donc nécessaire de la reporter.
- Améliorer les conditions de travail des enseignants et en conséquence les conditions d'apprentissage de tous les élèves c'est-à-dire faire baisser les effectifs par classe en primaire.
- Renforcer l'autorité et la place des enseignants par un meilleur soutien institutionnelle et un suivi plus étroit des signalements faits dans le registre SST.
- Favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap, poursuivre la professionnalisation du métier des actuel.les accompagnant.es d'élèves en situation de handicap (AESH)

Enfin, abordons le sujet de la carte scolaire de rentrée 2024, en particulier pour le 1^{er} degré.

Le bilan des ajustements vus au CSASD du 11 juin, est mitigé : seulement 4 ouvertures, 1 création d'UEMA. Malheureusement, le CSASD n'a pas permis de répondre à toutes les situations tendues du département, qui fera certainement démarrer les collègues et les élèves dans des conditions non optimales en septembre. Nous n'en citerons que deux aujourd'hui : l'école de Rémilly et l'école Colucci, où le simple fait de ne pas avoir de salle de classe ne peut être la seule réponse à un refus d'obtention d'un moyen supplémentaire alors que les effectifs le justifient. En effet, de multiples organisations peuvent être mises en place lors de l'attribution d'un moyen d'enseignement supplémentaire, sans réfléchir par le simple prisme : un enseignant/une classe. Cela serait une vraie réponse pour l'amélioration des conditions de travail des collègues et de l'accueil des élèves.

Merci pour votre écoute.